



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2019-179

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture du Tarn

81-2019-10-04-003 - Arrêté préfectoral portant constitution du conseil citoyen de Graulhet dans le cadre du contrat de ville de Graulhet quartier prioritaire de Crins-En gach (2 pages)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2019-10-04-003

Arrêté préfectoral portant constitution du conseil citoyen  
de Graulhet dans le cadre du contrat de ville de Graulhet  
quartier prioritaire de Crins-En gach

## PRÉFET DU TARN

Secrétariat général  
Délégué du préfet pour la politique de la ville

### **ARRÊTÉ** **portant constitution du conseil citoyen de Graulhet** **dans le cadre du contrat de ville de Graulhet** **quartier prioritaire de Crins – En gach**

**LE PRÉFET DU TARN,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

- Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment ses articles 1 et 7 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 novembre 2017 portant nomination de monsieur Michel LABORIE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- Vu la circulaire du 2 février 2017 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports relative aux conseils citoyens ;
- Vu l'avis favorable du 25 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre 2019 du maire de Graulhet ;
- Vu la consultation préalable et l'accord des intéressés ( es )

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : Objet**

Il est créé un conseil citoyen pour le quartier prioritaire de la politique de la ville Crins - En gach sur la commune de Graulhet.

## **Article 2 : Désignation des membres du quartier prioritaire**

### Collège Habitants :

NOM	PRENOM	ADRESSE
BATAOUI	Kamel	14 place Jean Moulin 81 300 Graulhet
BOUKILI	Mohamed	1 passage de Bretagne 81300 Graulhet
COPAIN	Jacky	35 avenue des Florales 81300 Graulhet
ELHADAD	Ben Hamed	8 rue de Picardie 81300 Graulhet
ENJALBERT MUNOZ	Nathalie	43 rue de Carlac 81 300 Graulhet
LENCLOS	Bertrand	6 rue du Docteur BASTIE 81300 Graulhet
LEPINAY	Marie-Christine	1 rue de Bretagne 81300 Graulhet
PAUTROT	Pascal	8 rue Féroul 81300 Graulhet
SALVAT	Simone	2 rue de Bretagne 81300 Graulhet
THOMAS	Michel	5 avenue du Sidobre 81300 Graulhet
VIGUIER	Viviane	16 passage MASSENET 81 300 Graulhet

### Collège acteurs locaux :

DENOMINATION	ADRESSE
Amicale Laïque Graulhétquoise	28 rue Anatole France BP 143 81300 Graulhet
Foyer Léo LAGRANGE	Place du Languedoc 81300 Graulhet
Foyer Socio-éducatif Lycée Clément de Pémillé	17 bis avenue de l'Europe 81300 Graulhet
Maison des Jeunes et de la Culture	4 Avenue Maréchal Juin 81300 Graulhet
Rues d'été	1 place Henri-Dunant 81300 Graulhet
Synergie	30 place du jourdain 81300 Graulhet
Volubilo	1 place Henri-Dunant 81300 Graulhet

## **Article 3 :Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 TOULOUSE CEDEX 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Tarn.

## **Article 4 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la ville de Graulhet et le président de la communauté de d'agglomération Gaillac – Graulhet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie et à la communauté d'agglomération

Fait à Albi, le

- 4 OCT. 2019

Pour le préfet,  
et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture,

  
Michel LABORIE

Place de la préfecture 81013 ALBI CEDEX 09 – Standard : 05 63 45 61 61 – Fax : 05 63 45 60 20  
les horaires d'ouverture de nos services sont consultables sur [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)